

CONSEIL D'ASSOCIATION

entre

LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD

et

LA COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

(Accord du 21 décembre 1954 concernant les relations
entre la Communauté européenne du Charbon et de l'Acier
et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Treizième rapport annuel

1er janvier 1968 – 31 janvier 1969

TREIZIÈME RAPPORT ANNUEL
DU CONSEIL D'ASSOCIATION
entre
LE GOUVERNEMENT
DU ROYAUME-UNI DE GRANDE-BRETAGNE
ET D'IRLANDE DU NORD
et la
COMMISSION
DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

1er janvier 1968 – 31 janvier 1969

SOMMAIRE

	Page
Lettres à la Commission des Communautés européennes et au secrétaire d'État britannique transmettant le rapport	7
I — Introduction	9
II — Réunion et composition du Conseil d'association	10
III — Principales caractéristiques de la situation charbonnière et sidérurgique dans la Communauté et au Royaume-Uni	11
IV — Activités du Conseil d'association	31

**LETTRES À LA COMMISSION DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
ET AU
SECÉTAIRE D'ÉTAT BRITANNIQUE
TRANSMETTANT LE RAPPORT**

Conformément aux dispositions de l'article 11 de l'accord concernant les relations entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, nous avons l'honneur de présenter à la Commission des Communautés européennes, le treizième rapport annuel du Conseil d'association entre le gouvernement du Royaume-Uni et la Commission des Communautés européennes. Le rapport couvre la période comprise entre le 1er janvier 1968 et le 31 janvier 1969.

Pour le gouvernement
du Royaume-Uni

Geoffrey RIPPON

Pour la Commission
des Communautés européennes

Jean-François DENIAU

Conformément aux dispositions de l'article 11 de l'accord concernant les relations entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, nous avons l'honneur de présenter au gouvernement de Sa Majesté le treizième rapport annuel du Conseil d'association entre le gouvernement du Royaume-Uni et la Commission des Communautés européennes. Le rapport couvre la période comprise entre le 1er janvier 1968 et le 31 janvier 1969.

Pour la Commission
des Communautés européennes

Jean-François DENIAU

Pour le gouvernement
du Royaume-Uni

Geoffrey RIPPON

I – INTRODUCTION

L'article 11 de l'accord concernant les relations entre le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Communauté européenne du charbon et de l'acier, signé le 21 décembre 1954, stipule que le Conseil d'association doit présenter chaque année un rapport commun. Le dernier rapport couvrait la période allant du 16 janvier 1967 au 31 décembre 1967.

Ce treizième rapport expose l'activité du Conseil d'association du 1er janvier 1968 jusqu'au 31 janvier 1969 et donne un aperçu des principales caractéristiques de la production de charbon et d'acier au Royaume-Uni et dans la Communauté, ainsi que des échanges de charbon et d'acier entre ces deux zones.

Pendant cette période, le groupe de travail pour le marché mondial de l'acier, ainsi que celui sur la situation de l'offre et de la demande en charbon à coke et en coke, ont tenu des réunions.

II – RÉUNION ET COMPOSITION DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Une réunion du Conseil d'association, présidée par M. Edoardo Martino, membre de la Commission, a été tenue à Bruxelles, les 30 et 31 janvier 1969. La délégation britannique était conduite par M. Roy Mason, ministre de l'énergie. Les autres membres du Conseil d'association étaient pour la Commission des Communautés européennes : M. Guido Colonna di Paliano, M. Wilhelm Haferkamp et M. Jean-François Deniau, membres de la Commission des Communautés européennes; pour le Royaume-Uni : Lord Brown, ministre d'État Board of Trade; Lord Robens, président du «National Coal Board» et Lord Melchett, président de la «British Steel Corporation».

Les trois comités permanents du Conseil ont tenu des réunions au cours de la période considérée. On trouvera ci-dessous, au chapitre IV, le compte-rendu succinct de ces réunions.

III – PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DE LA SITUATION CHARBONNIÈRE ET SIDÉRURGIQUE DANS LA COMMUNAUTÉ ET AU ROYAUME-UNI

Acier

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Dans la Communauté, la fin de l'année 1968 a été marquée par une nette reprise du marché de l'acier dont les prix, depuis plusieurs années, se situaient à un niveau très bas. Une tendance similaire est apparue dans la plupart des pays producteurs d'acier et la presque totalité des possibilités de production y est utilisée. Cette expansion de la production d'acier et la hausse des prix de l'acier se sont poursuivies pendant le premier semestre de 1969.

Au Royaume-Uni, l'année a été marquée par une expansion accélérée de l'activité dans la sidérurgie; le principal facteur de cette expansion a été l'augmentation de la consommation des industries nationales, ce phénomène se trouvant renforcé par un accroissement des exportations directes d'acier et par un ralentissement du déstockage chez les consommateurs et les négociants, qui était devenu une pratique courante ces deux dernières années.

I. PRODUCTION D'ACIER BRUT

En 1968, la production totale d'acier brut au Royaume-Uni et dans les six pays de la Communauté a représenté quelque 23,7 % de la production mondiale, y compris la Chine continentale contre 23,0 % en 1967 et 23,2 % en 1966.

Le tableau qui suit montre l'évolution de la production d'acier brut au cours des 10 dernières années :

TABLEAU I

Production d'acier brut

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Allemagne (RF) y compris la Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1959	29 435	6 434	15 197	6 954	3 663	1 678	63 363	20 510
1960	34 100	7 181	17 300	8 462	4 084	1 950	73 076	24 695
1961	33 458	7 002	17 577	9 383	4 113	1 978	73 511	22 441
1962	32 563	7 351	17 234	9 757	4 010	2 096	73 011	20 820
1963	31 597	7 525	17 554	10 157	4 032	2 354	73 218	22 882
1964	37 339	8 725	19 779	9 793	4 559	2 659	82 856	26 232 ⁽¹⁾
1965	36 821	9 161	19 599	12 681	4 585	3 140	85 987	27 440
1966	35 916	8 916	19 591	13 635	4 390	3 309	85 157	24 705
1967	36 744	9 712	19 655	15 892	4 481	3 404	89 888	24 278
1968	41 159	11 568	20 403	16 964	4 834	3 706	98 634	26 276

⁽¹⁾ Année de 53 semaines; rectifié à 52 semaines pour les besoins de la comparaison.

La production d'acier brut des usines de la Communauté est passée de 89,8 millions de tonnes en 1967 à 98,6 millions de tonnes en 1968, grâce à l'accroissement de la demande tant interne qu'à l'exportation.

Les possibilités de production ayant augmenté moins rapidement, le taux d'utilisation a pu s'améliorer et passer de 80,1 % en 1967 à 85,7 % en 1968. Les capacités non utilisées de la CECA atteignaient, fin 1967, 16,4 millions de tonnes.

La hausse des prix de l'acier s'est amorcée parallèlement à la croissance conjoncturelle du dernier trimestre 1968. Cette hausse des prix communautaires et à l'exportation s'est poursuivie de façon constante pendant le premier semestre de 1969.

Les exportations d'acier des usines de la Communauté sont passées de 17,3 millions de tonnes en 1967 à 18,6 millions en 1968.

Le niveau des commandes s'est aussi amélioré en 1968, se situant à 72,2 millions de tonnes contre 62,8 millions de tonnes en 1967.

La consommation apparente d'acier brut par habitant dans la Communauté (taux annuel) est passée de 393 kilos en 1967 à 438 kilos en 1968.

En 1968, la production d'acier brut de toutes nuances au Royaume-Uni s'est accrue de 8,2 % par rapport à 1967, pour atteindre le chiffre de 26,3 millions de tonnes. Cette expansion est due principalement à un accroissement de 6,3 % de la consommation intérieure d'acier, cette expansion étant plus particulièrement marquée dans les secteurs des constructions navales, de l'industrie automobile, de la mécanique et des industries électriques, ainsi que de la fabrication des boîtes de conserve et récipients métalliques. De plus, la stabilisation des stocks des consommateurs et négociants qui s'est opérée à la fin de 1967 après un déstockage de deux ans, a été maintenue pendant les trois premiers trimestres de 1968. Pendant le dernier trimestre de l'année, on a enregistré un accroissement sensible, l'augmentation des stocks étant de 125 000 t pour l'année contre une diminution nette de 250 000 t en 1967.

Les exportations directes d'acier du Royaume-Uni ont augmenté de 10,1 % en 1967 pour atteindre le chiffre record de 4,08 millions de tonnes (équivalant à 5,51 millions de tonnes d'acier brut), contre 3,71 millions de tonnes (5,02 millions de tonnes) d'acier brut en 1967. Quant aux importations, la très nette tendance à la progression, qui s'était manifestée vers la fin de 1967, n'a pas été immédiatement freinée par la dévaluation de la livre sterling. Toutefois, la demande sur le marché mondial s'intensifiant, on a enregistré une légère baisse des niveaux exceptionnels atteints pendant les premiers mois de 1968 et, pendant la seconde moitié de l'année, certains secteurs ne pouvant faire face à leurs besoins, la «British Steel Corporation» a importé une grande quantité d'acier brut et de semi-produits, pour porter au maximum le potentiel de fabrication de produits finis au Royaume-Uni. Sur l'ensemble de l'année, le total des importations a augmenté de 31,5 % par rapport à 1967 pour atteindre 1,96 million de tonnes (2,54 millions de tonnes d'acier brut) contre 1,49 million de tonnes (1,94 million de tonnes d'acier brut). Si on exclut de ce total l'acier importé pour laminage à façon et les importations opérées par la «British Steel Corporation», on enregistre une augmentation d'environ 25 % des importations des consommateurs anglais par rapport à 1967. Les exportations de produits sidérurgiques à destination de la Communauté ont augmenté de 11 % environ par rapport à 1967, tandis que les importations en provenance de la Communauté progressaient de 18 % environ.

2. PRODUCTION D'ACIERS ALLIÉS

La production d'aciers spéciaux (aciers fins et aciers alliés) de la Communauté a progressé d'environ 22 % en 1968. La part des aciers spéciaux dans la production globale d'acier brut s'est établie à 8,8 % en 1968 contre 7,8 % en 1967.

En 1968, le Royaume-Uni a produit 1 902 800 t d'aciers alliés contre 1 600 500 t en 1967, soit une augmentation de 18,9 %. Les aciers alliés, y compris les aciers inoxydables, sont entrés pour 7,2 % dans la production totale d'acier, revenant ainsi à la proportion de 1966 après être tombés à 6,6 % en 1967.

3. PRODUCTION DE FONTE

La production de fonte dans la Communauté et au Royaume-Uni pendant les années 1958-1968 a évolué comme suit :

TABLEAU II

Production de fonte

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Allemagne (R.F.) y compris la Sarre	Belgique	France	Italie	Luxembourg	Pays-Bas	Communauté	Royaume-Uni
1959	21 602	5 965	12 438	2 121	3 411	1 137	46 676	12 785
1960	25 739	6 520	14 005	2 715	3 713	1 347	54 039	16 016
1961	25 431	6 459	14 395	3 092	3 775	1 456	54 608	14 984
1962	24 251	6 773	13 952	3 584	3 585	1 571	53 716	13 912
1963	22 909	6 958	14 297	3 770	3 563	1 708	53 206	14 826
1964	27 182	8 122	15 840	3 513	4 178	1 948	60 783	17 238
1965	26 990	8 436	15 766	5 500	4 145	2 365	63 202	17 740
1966	25 413	8 302	15 584	6 273	3 960	2 207	61 739	15 962
1967	27 366	8 994	15 692	7 312	3 960	2 579	65 903	15 395
1968	30 305	10 448	16 414	7 842	4 308	2 823	72 141	16 695

La production de fonte de la Communauté est passée de 65,9 millions de tonnes en 1967 à 72,141 millions de tonnes en 1968. La consommation spécifique d'agglomérés a diminué en 1968 par rapport à 1967 (1,118 kg contre 1,148 kg par tonne produite). Cette diminution s'explique par le fait que l'augmentation de la production de fonte a été plus forte que celle des agglomérés. De ce fait, la diminution de la consommation spécifique de coke a été plus faible que l'année précédente : 17 kg contre 32 kg, et a atteint 611 kg.

Les importations de fonte de la Communauté se sont chiffrées à 883 000 tonnes en 1968, soit quelque 53 000 tonnes de moins qu'en 1967. Cette diminution est due uniquement à l'importation de fontes d'affinage (– 102 000 t) alors que l'importation de fontes de moulage a augmenté d'environ 9 %, principalement en provenance du Canada qui a approximativement triplé ses livraisons en 1968 par rapport à 1967.

La production de fonte de la Communauté par grandes catégories est indiquée dans le tableau qui suit :

TABLEAU III
Production de fontes par catégories (Communauté)

(en milliers de tonnes métriques)

Catégorie	1967	1968
Fontes d'affinage	61 772	67 712
dont :		
– fontes phosphoreuses	37 152	39 543
– fontes non-phosphoreuses	24 620	28 169
Fontes de moulage	2 931	3 041
Spiegel	111	93
Ferromanganèse carburé	586	749
Autres fontes	501	551
	65 903	72 141

La production de fonte et de ferro-alliages aux hauts fourneaux du Royaume-Uni est passée à 16 695 000 t en 1968, soit une augmentation de 8,4 % par rapport à 1967. Cette production pour l'année a été obtenue avec, en moyenne, un haut fourneau de moins en marche qu'en 1967.

La production des qualités de fonte Thomas, représentant quelque 90 % de l'ensemble de la production de fonte, a augmenté de 9 %

par rapport à 1967, tandis que la production de fonte hématite a augmenté de 38 %. D'autre part, la production de fonte pour forges et fonderies a encore fléchi de 33 % par rapport à 1967.

Les importations de fonte en 1968 ont atteint 226 000 tonnes. C'est moins qu'en 1967 et si la fonte marchande représente quelque 80 % du total, le tonnage des importations de fonte hématite a été sensiblement réduit pour atteindre le niveau général que l'on avait connu, pour la dernière fois, pendant la période 1964-65. Les principaux fournisseurs de fonte hématite en 1968 ont été la Finlande et la Norvège, alors que les importations en provenance d'URSS et d'Afrique du Sud, assez élevées pendant les deux ou trois années précédentes, ont été considérablement réduites en 1968 et sont même tombées à zéro dans le cas de l'Afrique du Sud.

La consommation spécifique de coke dans les hauts fourneaux a très légèrement baissé en 1968, passant à 656 contre 657 kg en 1967. La quantité de fuel injectée dans les hauts fourneaux a été légèrement réduite; elle a, en revanche, sensiblement augmenté pour la fusion de l'acier, alors que le volume d'oxygène utilisé dans l'industrie sidérurgique accusait également une augmentation, notamment dans les convertisseurs et les fours électriques, ainsi que le raffinage de l'acier Martin dans le bain.

4. FERRAILLE

Une nouvelle baisse a été enregistrée en 1968 dans la Communauté pour la consommation spécifique de ferraille au haut fourneau. La mise au mille de ferraille par tonne de fonte produite a été de 15,6 kg contre 18,9 kg en 1967 et 22,1 en 1966.

A l'aciérie, la mise au mille par tonne d'acier brut produit, tous procédés confondus, a été de 406 kg, contre 413 kg en 1967 et 409 kg en 1966.

Les importations de ferraille en provenance de pays tiers ont presque doublé en 1968 et sont passées à 2 109 000 tonnes contre 1 170 000 tonnes en 1967. De ces 2 109 000 tonnes, 660 000 tonnes ont été importées en provenance du Royaume-Uni.

L'évolution de la consommation de ferraille en chiffres absolus au cours des dix dernières années, est reprise dans le tableau ci-après :

La mise au mille de ferraille par tonne d'acier brut produit au Royaume-Uni a été à peu près la même en 1968 qu'en 1967. La consommation totale de ferraille a donc augmenté en fonction directe de la production d'acier et est passée à 13,89 millions de tonnes; la tension dans les fournitures de ferraille des meilleures qualités qui s'était manifestée vers la fin de 1967 s'est maintenue en 1968 et a entraîné, à la fin de l'année, une pénurie généralisée dans l'approvisionnement

Compte tenu de cette situation, le ministère du commerce a, le 14 mai, rapporté la licence générale d'exportation de la plupart des qualités de ferraille, accordée le 5 décembre 1966. Les exportations de ferraille de fonte et de ferraille d'acier des qualités inférieures sont restées autorisées pendant le reste de l'année, mais le 23 juillet le ministère du commerce a mis fin à certaines formes d'échappatoires à la réglementation alors en vigueur pour ces exportations en renforçant les dispositions concernant la ferraille à teneur de nickel. Le total des exportations de toutes les qualités de ferraille de fonte et d'acier est tombé de 1 134 000 tonnes en 1967 à 913 000 tonnes en 1968, soit une diminution de 20 %.

L'ancien système de taxe sur la ferraille et de détaxe pour la fonte, qui était appliqué à l'industrie sidérurgique du Royaume-Uni, a été abandonné le 1er avril 1968.

Grâce à l'expansion de la production d'acier, les ressources propres des aciéries ont dépassé de 451 000 tonnes les chiffres de 1967, tandis que les achats des usines sidérurgiques sur le marché intérieur augmentaient de 770 000 tonnes par rapport à 1967 et atteignaient ainsi un chiffre record.

TABLEAU IV
Consommation de ferraille 1959—1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux et fours électriques pour la prod. de fonte	Aciéries	Total	Hauts fourneaux et fours électriques pour la prod. de fonte	Aciéries	Total
1959	2902	25257	28 159	1 124	10999	12 123
1960	3026	29119	32 145	1484	12850	14334
1961	2876	29034	31910	1399	11650	13049
1962	2174	29421	31595	1440	10633	12073
1963	2021	30078	32099	1553	11844	13397
1964	1939	33375	35314	1663	13386	15049
1965	1505	34391	35896	1663	14152	15815
1966	1341	34071	35412	1491	12879	14370
1967	1246	36412	37658	1480	12846	14326
1968	1129	39211	40340	1342	13889	15231

5. MINERAI DE FER

Les progrès techniques et d'organisation ont permis d'améliorer la situation concurrentielle du minerai communautaire des principaux centres de production.

En raison de la forte augmentation de production d'acier brut, la demande et les ventes de minerai de l'Est de la France ont encore progressé d'environ 12 %. Dans les autres régions, la production de minerai de fer n'a pas évolué. L'existence de quelques petites mines reste menacée.

Les importations de minerai de fer en provenance des pays tiers ont augmenté de 11,5 millions de tonnes par rapport à 1967, soit 21 %. La part du minerai d'importation dans la consommation totale est ainsi passée à 66 %.

En 1968, la production de minerai de fer indigène au Royaume-Uni a atteint 13 935 000 tonnes contre 12 943 000 tonnes en 1967, soit une augmentation de 7,7 %. La consommation est passée à 13,82 millions de tonnes.

La consommation de minerai de fer importé (y compris minerai oxydant) est passée de 15,42 millions de tonnes en 1967 à 17,19 millions de tonnes, soit une augmentation de 11,5 %. Le pourcentage de minerai indigène par rapport au minerai importé, en poids consommé dans les hauts fourneaux, dans les usines d'agglomération et dans les aciéries, était d'environ 1 : 1,27 contre 1 : 1,23 en 1967 et 1 : 1,21 en 1966.

Les tableaux ci-après montrent l'évolution de l'extraction du minerai indigène, des importations de minerai de fer et de la consommation de minerai de fer dans la Communauté et au Royaume-Uni pour la période 1959-1968.

TABLEAU V
Production de minerai de fer 1959 – 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Communauté	Royaume-Uni
1959	88 356	15 108
1960	95 869	17 362
1961	95 899	16 783
1962	92 331	15 522
1963	80 169	15 151
1964	81 399	16 280
1965	78 747	15 662
1966	73 029	13 877
1967	66 007	12 943
1968	71 174	13 935

TABLEAU VI
Importations de minerai de fer 1959 – 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Communauté	Royaume-Uni
1959	22 668	13 564
1960	34 192	18 257
1961	34 781	15 206
1962	32 950	13 104
1963	36 556	14 553
1964	47 695	18 897
1965	53 717	19 160
1966	50 461	16 198
1967	55 477	16 332
1968	67 164	17 895

TABLEAU VII
Consommation de minerai de fer 1959 – 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Communauté			Royaume-Uni		
	Hauts fourneaux	Usines d'agglomérés	Total ⁽¹⁾	Hauts fourneaux	Usines d'agglomérés	Total ⁽¹⁾
1959	79 136	25 323	104 459	13 362	13 024	26 386
1960	84 892	33 530	118 422	15 271	16 953	32 224
1961	80 310	39 605	119 915	13 390	17 005	30 395
1962	69 134	46 839	115 973	9 698	18 045	27 743
1963	56 851	53 676	110 527	8 429	20 355	28 784
1964	58 711	62 619	121 330	9 274	23 314	27 529
1965	54 551	69 519	124 070	8 655	24 274	32 929
1966	48 154	71 006	119 160	7 445	21 801	29 246
1967	47 784	75 550	123 334	6 491	21 038	27 529
1968	52 239	81 770	134 009	7 386	22 824	30 181

⁽¹⁾ Non compris un faible tonnage destiné aux aciéries.

6. PRODUITS FINIS

La production de produits laminés de la Communauté a atteint 71,454 millions de tonnes en 1968, contre 63,788 millions de tonnes en 1967. La part des produits plats dans la production totale des produits finis est passée de 51,3 % en 1967 à 53 % en 1968. La part du fil machine a légèrement diminué en 1968 (10,7 % contre 10,9 %) et celle des laminés marchands est tombée de 25,1 % en 1967 à 24,5 % en 1968.

Le volume des commandes nouvelles de toutes provenances, notées en 1968 par la sidérurgie de la Communauté, s'est élevé à 72,2 millions de tonnes contre 62,8 millions de tonnes en 1967. Les commandes en provenance des pays de la Communauté atteignaient 56,8 millions de tonnes contre 47,8 millions de tonnes en 1967. A l'exportation vers les pays tiers, les commandes sont passées de 14,9 millions de tonnes en 1967 à 15,4 millions de tonnes en 1968.

Au Royaume-Uni, la production de produits finis relevant du traité CECA s'est élevée à quelque 19,5 millions de tonnes, soit environ 7 % de plus qu'en 1967. L'augmentation des ventes des produits indigènes s'est accrue de près de 9 %, la plupart des produits participant à cette augmentation, mais surtout le fil machine et laminés marchands sous forme de coils et de tôles fines et fortes.

Les exportations britanniques de produits finis relevant du traité n'ont atteint que 3,63 millions de tonnes contre 3,30 millions de tonnes en 1967. Les importations de ces mêmes produits se sont élevées à 1,88 million de tonnes contre 1,43 million de tonnes en 1967. L'augmentation est la plus forte en ce qui concerne les importations de produits semi-finis et de coils de relaminage pour lesquels les achats effectués par la British Steel Corporation dans la seconde moitié de l'année et les produits destinés au laminage à façon entrent pour une large part, mais d'autres augmentations sensibles se sont aussi produites dans le secteur des tôles fortes et moyennes.

7. RECHERCHE TECHNIQUE

En 1968, la CECA a poursuivi son action d'encouragement à la recherche technique intéressant la production et le développement de la consommation de l'acier.

Un important effort a de nouveau été fait dans les domaines de l'utilisation et de la transformation de l'acier. Un vaste programme collectif et communautaire a été mis sur pied, qui fait suite à un programme de même nature, et comporte des recherches à caractère généralement appliqué sur :

- les aciers à haute résistance
- la protection contre la corrosion

- l'emboutissabilité des tôles fines
- l'usinabilité des aciers
- la fatigue et les constructions types
- la rupture fragile
- les aciers pour emploi à chaud
- les aciers pour traitement thermique.

Une autre recherche concerne les emboutis à haute énergie; son objectif est le développement du formage à froid, par une meilleure connaissance des qualités originales de l'acier requises pour que les opérations de formage à haute énergie puissent donner des produits ayant les propriétés finales souhaitées.

Dans le domaine de la physique du métal, des recherches sont en cours, l'une sur les aciers à dispersoïdes, l'autre sur les traitements thermomécaniques (ausforming, marstraining, laminage contrôlé).

Une autre recherche plus récente s'efforce de mettre en pratique les connaissances actuelles sur l'ausforming sur des types de produits particuliers.

Il convient également de rappeler les recherches sur la tenue au feu des constructions métalliques, effectuées dans plusieurs pays de la Communauté en coordination avec des recherches similaires conduites en Grande-Bretagne. La construction d'une station expérimentale à Maizières-lès-Metz étant achevée, on va pouvoir passer à la réalisation de la plus importante partie du programme qui prévoit des essais relatifs aux sollicitations et à la résistance au feu de structures métalliques exécutées en vraie grandeur.

Dans le domaine de la production, la CECA a encouragé des recherches sur les techniques de préparation et d'enrichissement des minerais (structure des agglomérés et transformation en pellets de produits fins obtenus par broyage à sec), ainsi que des recherches sur un nouveau procédé de production d'acier (ROTOVERT) et sur le sondage gammagraphique des demi-produits.

La sidérurgie britannique a poursuivi en 1968 son action de recherche dans les usines et dans les laboratoires de groupes et surtout dans les laboratoires intergroupes de la BISRA. Les accords relatifs à ces derniers laboratoires, et notamment les dispositions permettant au secteur privé de la sidérurgie britannique d'avoir accès à certaines recherches, ont été exposés dans le 12^e rapport.

Parmi les travaux de recherche et développement effectués dans l'année, citons les études qui ont trait à un procédé de réduction directe permettant de produire du métal à haute température à partir de concentrés de minerai, un charbon de qualité médiocre étant utilisé comme agent réducteur.

Avec le procédé mis au point par la BISRA (production de feuillets par laminage de poudres), il est techniquement possible de fabriquer une large gamme de produits, mais la validité de ce procédé sera tributaire de considérations économiques. Une installation pilote a été mise en service aux laboratoires BISRA pour le laminage direct des feuillets d'acier inoxydable à partir de poudres. Une étude théorique et une analyse économique ont montré que, par ce procédé, les coûts de fabrication de feuillets d'acier inoxydable pourraient être considérablement réduits.

Charbon

Le tableau ci-après montre l'évolution du volume de la production charbonnière au Royaume-Uni et dans la Communauté de 1961 à 1968.

TABLEAU VIII
Production de charbon dans la Communauté et au Royaume-Uni
pendant la période 1961 – 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Communauté						Royaume-Uni (1)		
	Allemagne (RF)	Belgique	France	Italie	Pays-Bas	Communauté	Mines souterraines	Mines à ciel ouvert	Total
1961	148,3	21,5	52,4	0,7	12,9	235,8	184,8	8,7	193,5
1962	147,1	21,2	52,4	0,7	11,8	233,2	192,4	8,2	200,6
1963	148,2	21,4	47,8	0,6	11,8	229,8	192,7	6,2	198,9
1964	148,4	21,3	53,0	0,5	11,8	235,0	189,8	6,9	196,7
1965	141,0	19,8	51,3	0,4	11,7	224,2	183,1	7,4	190,5
1966	131,6	17,5	50,3	0,4	10,3	210,2	170,2	7,2	177,4
1967	116,8	16,4	47,6	0,4	8,3	189,5	167,7	7,2	174,9
1968	117,2	14,8	41,9	0,4	6,9	181,2	159,7	7,0	166,7

(1) 52 semaines.

Dans la Communauté, sous l'influence de l'évolution conjoncturelle favorable, notamment dans le secteur sidérurgique et grâce à l'application continue des mesures en faveur de l'écoulement de charbon aux centrales électriques, le décroissement de la demande a été sensiblement affaibli au cours de l'année 1968. Dans ces conditions relativement favorables, la baisse de la production houillère s'est également ralentie. Dans l'ensemble de la Communauté, l'extraction de houille diminuait de 8 millions de tonnes ou 4,6 %, comparée à une

baisse de 21 millions de tonnes enregistrée au cours de l'année précédente. Cette évolution globale résulte de tendances différentes dans les divers pays : d'une stabilisation en Allemagne, d'une réduction de 12 % en France, influencée par les événements de mai-juin 1968, et d'une baisse de 10 % en Belgique et de 18 % aux Pays-Bas. Le chômage par manque de débouchés, très élevé en 1967, a été considérablement réduit, de sorte que le tonnage non produit par chômage ne s'élevait plus qu'à 1,7 million de tonnes, soit 0,9 % de la production effective.

Le nombre des ouvriers inscrits au fond s'est réduit de 33 000 unités par rapport à l'année précédente, ramenant ces effectifs à 270 000 en moyenne pour 1968. Le rendement par ouvrier au fond et par poste s'est accru dans le même temps de 7,5 % pour atteindre un niveau de 3 172 kg (kg = kg).

Cet accroissement de rendement, accompagné d'autres circonstances favorables, a exercé une influence avantageuse sur les coûts d'extraction des mines, avec, pourtant, des résultats différents par pays. C'est ainsi qu'en Allemagne, le principal producteur de la Communauté, le prix de revient s'est abaissé de 5,2 % en 1968. Dans les autres pays producteurs, on a enregistré des augmentations se situant entre 2,5 % et 11 %, de sorte que, pour la moyenne de la Communauté, la baisse du prix de revient s'élevait à 0,3 %.

Au Royaume-Uni, la production de charbon a diminué de 8,2 millions de tonnes (4,7 %) en 1968, cette baisse se manifestant principalement dans la production des mines souterraines. Le chiffre total moyen des effectifs a diminué de 52 000 (dont 40 000 travailleurs du fond), mais on enregistre un accroissement de 9,2 % du rendement global par homme et par poste. Les pertes de production imputables à des conflits sociaux n'ont été que légèrement supérieures à 0,29 million de tonnes, soit une diminution de 0,22 million de tonnes par rapport à 1967.

Dans la Communauté, du fait de l'influence citée des facteurs d'ordre économique et institutionnel, le recul de la demande intérieure de houille n'était que 2,3 millions de tonnes ou 1,1 %, ramenant ainsi le niveau de cette demande globale à 209,3 millions de tonnes. Ce résultat, relativement favorable après une forte régression pendant les années antérieures, englobe cependant des évolutions très différentes selon les secteurs de livraison.

Parmi les secteurs favorisés, il y a lieu de mentionner notamment ceux de la carbonisation. Grâce à l'expansion sensible de l'industrie sidérurgique, le principal débouché des cokeries de la Communauté, et malgré un déstockage de coke important, le niveau de production de cokeries a été augmenté, de sorte que les livraisons de charbon pour la carbonisation se sont accrues de 1,1 million de tonnes ou 1,3 %. Pour

l'ensemble des centrales thermiques publiques et minières, on note une légère baisse de 0,6 % des livraisons de houille. Cette interruption de l'expansion enregistrée au cours de l'année précédente est due notamment aux différences d'hydraulicité entre les années 1967 et 1968 et à la grève en France. Si l'ensemble des ventes pour usages industriels ne montre pas de changement, cette stagnation s'explique par le fait que l'augmentation de 0,9 million de tonnes des livraisons aux usines sidérurgiques était suffisante pour compenser la diminution de la demande résultant de la substitution de houille dans les autres secteurs industriels. Quant à l'écoulement aux foyers domestiques et aux fabriques d'agglomération, dont les livraisons sont destinées en majeure partie pour ce même secteur, la tendance régressive s'est poursuivie à un rythme modéré.

Quant au commerce extérieur de la Communauté, les exportations, après une période de stabilisation, ont été augmentées en 1968 de 0,5 million de tonnes pour atteindre un niveau de 2,9 millions de tonnes. Par contre, les importations — près de 22 millions de tonnes au total pour l'année — ont encore diminué de plus de 2 millions de tonnes. La variation de structure des importations s'est poursuivie, étant donné que la réduction porte surtout sur les charbons en provenance des USA (— 3,9 millions de t), tandis que les importations de Pologne et du Royaume-Uni ont été augmentées respectivement de 1,3 et 0,8 millions de t.

Pour l'année 1968, le bilan charbon de la Communauté se termine par un déstockage important de près de 9 millions de tonnes pour l'ensemble des stocks chez les producteurs et les consommateurs. Le niveau des stocks à la production s'élevait ainsi à la fin de l'année à 25,2 millions de tonnes.

Au Royaume-Uni on tend à passer d'une économie fondée sur deux combustibles à une économie fondée sur quatre combustibles où le gaz naturel et l'énergie nucléaire occupent une place de plus en plus importante. Les mesures de production et les méthodes de marché de l'industrie charbonnière britannique ont été adaptées à ces développements. Les efforts visant à augmenter encore la productivité par concentration de la production dans des mines choisies hautement mécanisées ont été intensifiés.

Au Royaume-Uni la consommation intérieure de charbon s'est élevée en 1968 à 167,1 millions de tonnes, soit 0,4 % de plus qu'en 1967. La diminution de la consommation dans la plupart des secteurs par rapport à l'année précédente a été compensée par les augmentations de consommation des centres électriques et des fours à coke. La consommation des fours à coke, qui correspond à une augmentation de la production d'acier, est passée à 25 millions de tonnes, soit un accroissement de 5,8 %. La consommation de l'industrie (hormis les usines à

gaz et les houillères) n'a enregistré qu'une diminution marginale : les ventes aux foyers domestiques ont baissé de 0,9 million de tonnes, tandis qu'en 1968 l'industrie gazière, recevant depuis juillet 1967 du gaz naturel de la mer du Nord, a consommé 4,0 millions de tonnes de moins qu'en 1967.

Les exportations de charbon et d'agglomérés ont augmenté de 878 tonnes pour atteindre 1 760 000 tonnes. Les exportations vers la Communauté ont progressé de 57 % et atteint le chiffre de 2 164 000 tonnes en 1968. Les exportations d'antracite sont passées de 649 000 tonnes à 832 000 tonnes et les importations à destination du Royaume-Uni ont été négligeables.

En 1968, les «stocks distribués» sont tombés à 17,3 millions de tonnes (diminution de 1,6 million de tonnes) et les «stocks non distribués» sont passés à 28,4 millions de tonnes (augmentation de 300 000 tonnes).

Coke

Le tableau ci-après donne l'évolution de la production de coke dans les cokeries et les usines à gaz :

TABLEAU IX
Production de coke dans la Communauté et au Royaume-Uni
pour la période 1961 – 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Année	Cokeries		Usines à gaz	
	Communauté	Royaume-Uni (¹)	Communauté	Royaume-Uni (¹)
1961	73 447	18 066	6 421	9 777
1962	72 144	15 785	6 213	9 885
1963	71 074	15 734	5 954	9 874
1964	73 802	17 127	5 625	8 942
1965	74 009	17 346	4 667	7 893
1966	69 868	16 375	3 998	7 317
1967	64 087	15 568	3 216	6 297
1968	65 196	16 507	2 605	4 668

(¹) Grésillon non compris – 52 semaines.

Dans la Communauté, où la production totale de coke était de l'ordre de 67,8 millions de tonnes, le coke de four, en augmentation de 1,7 % sur l'année 1967, représente 65,2 millions de tonnes. Malgré une nouvelle réduction de la mise au mille dans les hauts fourneaux de 17 kg., l'augmentation de la production de fonte a permis d'accroître de 2,5 millions de tonnes la demande de coke de four pour l'industrie sidérurgique qui a reçu 48,9 millions de tonnes, c'est-à-dire 74 % de l'écoulement communautaire en 1968. Ce dernier, avec 65,8 millions de tonnes, est donc supérieur de 2,0 millions de tonnes à celui de l'année précédente, les ventes aux foyers domestiques, qui absorbèrent 8,7 millions de tonnes, étant inchangées.

Les exportations, en augmentation de 0,1 million de tonnes, ont atteint 2,7 millions de tonnes tandis que les importations se chiffrent à environ 0,2 millions de tonnes. Malgré l'augmentation de la production, l'accroissement sensible de l'écoulement a permis un déstockage chez les producteurs de 2,9 millions de tonnes dont 2,7 millions de tonnes dans les cokeries d'Allemagne. Le volume global des stocks de coke à la production dans la Communauté se trouve dès lors réduit à 2,3 millions de tonnes en fin d'année.

Au Royaume-Uni la production totale de coke qui s'élevait à 21,2 millions de tonnes a diminué de 0,7 million de tonnes par rapport à 1967. La production de coke de four a dépassé de 0,9 million de tonnes celle de 1967, alors que la production de coke de gaz diminuait de 1,6 million de tonnes. Les stocks de coke de gaz de 1,1 million de tonnes sont diminués de 0,4 million de tonnes et les stocks de coke de four sont tombés à 1,3 million de tonnes en 1967 et à 1,0 million de tonnes en 1968. La consommation de coke de four dans les hauts fourneaux et les fonderies est passée à 12 millions de tonnes en 1968. Les exportations de grésillons ont atteint en 1968 0,4 million de tonnes, soit 0,1 million de plus qu'en 1967.

TABLEAU X

Livraisons de houille par secteurs, 1967 - 1968

(en milliers de tonnes métriques)

	Royaume-Uni				Communauté			
	1967	1968	Différence		1967	1968	Différence	
			1000 t	%			1000 t	%
1. Cokeries	24 049	25 197	+ 1148	+ 4,8	85 014	86 077	+ 1063	+ 1,3
2. Centrales publiques (1)	66 842	71 696	+ 4854	+ 7,1	37 228	38 321	+ 1093	+ 2,9
3. Centrales minières	—	—	—	—	20 100	18 668	- 1432	- 7,1
4. Total centrales (2 + 3)	66 842	71 696	+ 4854	+ 7,1	57 328	56 989	- 339	- 0,6
5. Livraisons au personnel	3 601	3 291	- 310	- 8,6	2 611	2 380	- 231	- 8,8
6. Foyers domestiques (2)	20 481	19 461	- 1020	- 5,0	28 324	27 845	- 479	- 1,7
7. Total secteur domestique (5 + 6)	24 082	22 752	- 1330	- 5,5	30 935	30 225	- 710	- 2,3
8. Consommation propre mines	2 911	2 459	- 452	- 15,5	5 524	5 003	- 521	- 9,4
9. Usines à gaz	13 949	10 236	- 3713	- 26,6	4 214	3 518	- 696	- 16,5
10. Industries diverses	22 040	21 751	- 289	- 1,3	22 899	22 989	+ 90	+ 0,4
11. Total secteur industriel (8 + 9 + 10)	38 900	34 446	- 4454	- 11,5	32 637	31 510	- 1127	- 3,5
12. Autres secteurs et divers (3)	9 824	9 040	- 784	- 7,9	5 694	4 483	- 1211	- 21,3
13. Total des livraisons intérieures (1 + 4 + 7 + 11 + 12)	163 697	163 131	- 566	- 0,3	211 608	209 284	- 2324	- 1,1

(1) Pour le Royaume-Uni, y compris centrales des chemins de fer et des autres entreprises publiques de transport.

(2) Pour la Communauté, y compris livraisons aux usines d'agglomération.

(3) Y compris livraisons aux troupes américaines stationnées en Allemagne. Pour le Royaume-Uni, y compris livraisons à l'Irlande du Nord à l'exception de celles destinées aux centrales publiques.

TABLEAU XI

Bilan houille 1961 - 1968

(en millions de tonnes métriques)

	1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968	
	Communauté	Royaume-Uni														
1. Production de charbon . . .	235,8	193,5	233,2	200,6	229,8	198,9	235,0	196,7	224,2	190,5	210,2	177,4	189,5	174,9	181,2	166,7
2. Mises (+) ou reprises (-) aux stocks (1)	-1,7	-7,9	-8,3	+4,0	-8,6	-5,8	+6,3	+0,8	+9,3	+1,2	+10,0	-3,3	+0,2	+9,3	-8,6	+0,3
3. Importations (2)	18,8	-	23,6	-	34,0	-	31,1	-	29,1	-	26,2	-	24,3	-	22,0	-
4. Exportations (3)	3,7	5,8	4,8	4,9	3,4	7,7	2,8	6,0	2,2	3,8	2,4	2,9	2,4	1,9	2,9	2,7
5. Correction pour bas-produits	0,7	1,5	0,8	2,0	1,1	1,5	1,0	1,3	1,4	1,1	1,3	1,5	1,5	2,8	1,7	3,1
6. Disponibilité intérieure (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	253,3	197,1	261,1	193,7	270,1	198,5	258,0	191,2	243,2	186,6	225,3	179,3	212,7	166,5	210,6	166,8

(1) Stocks aux mines et, pour la Communauté, chez les importateurs. Y compris variations des stocks «*Notgemeinschaft*» en Allemagne.

(2) Y compris les importations destinées aux troupes américaines en Allemagne.

(3) Y compris soutes et, pour le Royaume-Uni, agglomérés de houille.

TABLEAU XII

Exportations de houille et d'agglomérés 1961 — 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Pays de destination	1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968	
	Communauté	Royaume-Uni ⁽¹⁾														
Allemagne (R.F)	—	568	—	443	—	600	—	642	—	543	—	429	—	377	—	724
Belgique/Luxembourg	—	286	—	340	—	897	—	632	—	230	—	122	—	53	—	119
France	—	448	—	825	—	2 172	—	1 003	—	831	—	665	—	546	—	440
Italie	—	126	—	126	—	147	—	71	—	10	—	290	—	243	—	256
Pays-Bas	—	1 222	—	1 320	—	1 908	—	1 523	—	956	—	360	—	167	—	625
Communauté total	—	2 650	—	3 054	—	5 724	—	3 871	—	2 570	—	1 866	—	1 386	—	2 164
Royaume-Uni	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Pays scandinaves	487	1 653	698	981	273	1 224	136	1 077	143	730	251	494	326	216	423	325
Autriche	979	—	1 052	—	979	—	841	—	852	—	784	—	761	—	895	—
Suisse	1 325	5	1 366	29	1 237	1	889	1	696	2	505	—	465	—	436	—
Autres pays	857	1 439	1 674	825	989	1 190	997	1 067	560	586	843	467	850	292	1 105	271
Total	3 648	5 747	4 790	4 889	3 478	8 139	2 863	6 016	2 251	3 888	2 392	2 827	2 402	1 894	2 913	2 760
Soutes	128	112	94	54	54	—	36	—	25	—	40	—	8	—	2	—
Total général	3 776	5 859	4 884	4 943	3 532	8 139	2 899	6 016	2 276	3 888	2 432	2 827	2 410	1 894	2 915	2 760

(1) Source : « Trade and Navigation Accounts ».

Les statistiques officielles du Royaume-Uni et de la Communauté ne concordent pas tout à fait en raison du décalage entre les envois et les réceptions.

(2) Les exportations d'agglomérés de l'ordre de 53 000 t ne figurent que dans le total.

TABLEAU XIII

Importations de houille et d'agglomérés 1961 - 1968

(en milliers de tonnes métriques)

Pays d'origine	1961		1962		1963		1964		1965		1966		1967		1968	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Allemagne (R.F)	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Belgique	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
France	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Importations totales en provenance de la Communauté	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Royaume-Uni	2 527	3 099	5 626	4 137	2 600	2 003	1 468	2 225	2 600	2 003	1 468	2 225	2 600	2 003	1 468	2 225
États-Unis	11 937	15 345	21 276	20 461	20 922	18 521	15 892	12 013	20 922	18 521	15 892	12 013	20 922	18 521	15 892	12 013
Pologne	1 778	1 840	1 759	1 613	1 769	2 058	2 801	4 095	1 769	2 058	2 801	4 095	1 769	2 058	2 801	4 095
Autres pays	2 559	3 321	5 329	4 840	3 772	3 612	4 114	3 642	3 772	3 612	4 114	3 642	3 772	3 612	4 114	3 642
Total général	18 856	23 684	34 134	31 115	29 085	26 198	24 276	21 976	29 085	26 198	24 276	21 976	29 085	26 198	24 276	21 976

(1) Y compris importations destinées aux troupes américaines en Allemagne.

Pour la Communauté les importations ne figurent que dans le total général, elles se sont situées à : 55 79 144 64 22 4 1 1

(2) Source : « Trade and Navigation Accounts ».

Les statistiques officielles du Royaume-Uni et de la Communauté ne concordent pas tout à fait, en raison du décalage entre les envois et les réceptions.

IV – ACTIVITÉS DU CONSEIL D'ASSOCIATION

Au cours de sa réunion des 30 et 31 janvier 1969, le Conseil d'association a passé en revue les activités de ses trois Comités permanents qui avaient été formés lors de la 1re réunion du Conseil le 17 novembre 1955. Les attributions des Comités sont définies dans le 1er rapport annuel du Conseil.

A – Comité des relations commerciales

Durant la période considérée, le comité des relations commerciales tint deux réunions, la 23e à Bruxelles le 12 septembre 1968, la 24e à Londres le 14 janvier 1969.

L'ordre du jour de la 23e réunion comprenait la discussion des mesures exceptionnelles prises par la France concernant le marché sidérurgique, avec la participation d'un représentant du gouvernement français, ainsi que l'examen de la situation commerciale générale entre le Royaume-Uni et la Communauté dans le domaine sidérurgique.

A la suite des événements de mai-juin 1968, des mesures exceptionnelles étaient devenues nécessaires en France, tendant à permettre à l'économie dans son ensemble, et en particulier au secteur sidérurgique, de récupérer le retard créé par les arrêts de production, et de protéger le marché d'un accroissement soudain et sensible des importations. Les mesures générales prises par la France ont été suivies de décisions de la Commission autorisant des mesures exceptionnelles et temporaires dans le secteur du fer et de l'acier, qui consistent d'une part en une aide à l'exportation et de l'autre en une limitation des importations. En application de l'article 7 de l'Accord d'association, la Commission a notifié ces décisions au Royaume-Uni.

La décision se centra sur cette décision de la Commission limitant les importations dont le terme était fixé au 31 décembre 1968. Du fait qu'elle n'avait pour but que d'aider l'économie à retrouver son équilibre après une crise grave, il était admis qu'elle pourrait être rapportée dès que les circonstances le permettraient. La Commission devait réexaminer la situation dans son ensemble en octobre. Il était en effet souhaitable que ces dispositions qui portaient atteinte au libre-échange, soient rapportées aussi rapidement que possible; d'autant plus que les pays membres de la Communauté sont affectés par le contingentement des importations au même titre que les pays tiers.

Le gouvernement français quant à lui s'était efforcé, dans la mesure compatible avec les buts à atteindre, d'appliquer ces dispositions avec le maximum de souplesse; la Commission a pu tirer au clair un certain nombre de points concernant la mise en œuvre des mesures avec le gouvernement français et l'impression d'ensemble fut celle d'une grande compréhension de la part de la France à l'égard des pays atteints par les mesures prises.

Du côté britannique, tout en comprenant la nécessité des mesures prises, on a déploré leurs effets sur les exportations, particulièrement en ce qui concerne les aciers spéciaux. D'autre part, les importations sidérurgiques du Royaume-Uni en provenance de la France étant deux fois plus importantes que ses exportations vers ce pays, un problème particulier se posait pour les exportations britanniques d'aciers spéciaux, problème que les représentants britanniques aimeraient voir examiner par la Commission et le gouvernement français.

Le représentant du gouvernement français s'engagea à soumettre à son gouvernement ces problèmes spécifiques.

Le comité a examiné les courants commerciaux entre le Royaume-Uni et la Communauté durant les neuf derniers mois. Le déséquilibre des échanges dans la sidérurgie, qui s'est manifesté dès avant 1966 au détriment du Royaume-Uni, s'est poursuivi en 1967 et durant la première moitié de 1968. Ce déséquilibre était tout à fait inattendu car le commerce britannique avec le reste du monde se développait alors favorablement. Une analyse plus profonde du problème ne peut être entreprise dans le cadre des travaux du comité, mais une étude du commerce mondial ferait sans nul doute lumière sur ce problème. Le comité prit également note de l'influence sur les exportations, à la fois de la part du Royaume-Uni et de la Communauté, de certains facteurs régissant le marché mondial et plus particulièrement le marché affecté par des menaces de grève et par l'éventualité de mesures protectionnistes.

Quant au problème des exportations britanniques de ferromanganèse à bas prix vers la Communauté, le comité a pu jeter les bases d'une solution satisfaisante pour les deux parties.

Le comité prit note de la décision du Royaume-Uni de réintroduire des restrictions à l'exportation sur les feuillards et les feuillards contenant du nickel à partir de mai 1968.

Finalement la délégation britannique annonça qu'une demande pour le renouvellement en 1969 des contingents tarifaires décidés pour 1968 allait être décidée à brève échéance. La délégation de la Commission n'éleva pas d'objection à l'agrément de cette demande.

Lors de la 24e réunion du comité tenue à Londres le 14 janvier 1969, les principaux sujets discutés furent les nouvelles mesures britanniques de dépôt à l'importation et la prolongation par la Commission

de la protection spécifique temporaire de 5 dollars US par tonne pour fonte de moulage.

Les mesures de dépôt à l'importation ont été annoncées par le gouvernement du Royaume-Uni le 22 novembre 1968 et notifiées à la Commission par la mission du Royaume-Uni en date du 23 novembre 1968. Ils consistent dans l'obligation qui est faite aux importateurs de déposer auprès des services de la douane, pour une durée de six mois et sans toucher d'intérêt, 50 % du montant des marchandises qu'ils se proposent d'importer. Les mesures de dépôt à l'importation ont été examinées par le comité en se référant aux dispositions de consultation prévues par l'accord d'association dans des cas pareils. Il a été évidemment tenu compte du fait que ces mesures ne touchent pas seulement l'acier mais ont un caractère beaucoup plus général, et que leur examen complet est effectué dans le cadre du GATT. Des deux côtés on était d'accord que ces mesures d'un genre tout à fait particulier, prises pour faire face à une situation exceptionnelle et urgente, ne devraient d'aucune manière devenir des instruments généraux ou courants de politique commerciale.

Le commerce dans le domaine sidérurgique entre le Royaume-Uni et la Communauté a manifesté une tendance comparable à celle du commerce britannique en général depuis la dévaluation, à savoir un accroissement des exportations accompagné d'un important accroissement des importations. Ainsi, le but des mesures britanniques est de réduire l'écart entre exportations et importations, mais sans compromettre la structure traditionnelle des échanges d'acier.

La délégation de la Commission exposa les raisons qui conduisirent à la décision de la Commission de proroger pour deux ans, jusqu'au 31 décembre 1970, la recommandation 2/64 de la Haute Autorité introduisant la protection temporaire spécifique pour la fonte de moulage dans la Communauté. Cette recommandation, prise le 18 décembre 1968, a été notifiée à la mission du Royaume-Uni en date du 7 janvier 1968. Les raisons résultent d'un côté de la nécessité de continuer encore la restructuration et la rationalisation de la production de fonte de moulage, et de l'autre des prix extrêmement bas sur le marché mondial de la fonte.

Du côté britannique, il a été constaté que le même genre de problèmes se pose dans l'industrie britannique de fonte de moulage. La délégation de la Commission a confirmé que cette mesure n'a en rien perdu son caractère temporaire, même si la période d'adaptation nécessaire pour mettre cette branche de l'industrie communautaire à l'abri des dangers causés par les importations à très bas prix s'est avérée plus longue qu'initialement prévu.

Le comité a, par ailleurs, pris acte que cette mesure a été, comme auparavant, assouplie par un certain nombre de contingents tarifaires.

En ce qui concerne les contingents tarifaires décidés par la Commission annuellement pour certains produits d'acier, le comité prend acte que ces contingents ont été reconduits pour 1969 conformément au désir exprimé par le gouvernement du Royaume-Uni.

B – Comité de l'acier

Le Comité de l'acier s'est réuni une fois pendant la période considérée : le 9 avril 1968 à Londres, cette réunion étant la première du Comité depuis la formation de la British Steel Corporation au Royaume-Uni et la fusion des exécutifs dans la Communauté européenne. Un large échange de vues et de renseignements ont eu lieu à cette occasion sur des sujets entrant dans le cadre du programme général du Conseil d'association.

Le Comité a passé en revue et examiné la situation du marché dans la Communauté et au Royaume-Uni, ainsi que la situation des prix et de l'approvisionnement en matières premières. Les principales caractéristiques du marché pour l'ensemble de l'année 1968 ont été exposées dans leurs grandes lignes dans le chapitre «Acier» du rapport. Le Comité a également reçu de son groupe de travail permanent un rapport qui fait une comparaison entre la structure des prix dans la sidérurgie au Royaume-Uni et dans la Communauté et donne les indications sur la tendance des prix des matières premières et sur des sujets connexes.

Le Comité a reçu et étudié un rapport comparatif sur le secteur des barres marchandes et le fil marchand qui continue la série des études sectorielles que le Comité a entreprises depuis un certain nombre d'années.

Des informations ont été échangées sur des sujets liés à la recherche technique dans la Communauté et au Royaume-Uni, et à cette occasion des explications ont été données sur les dispositions prises au Royaume-Uni et pour centraliser les recherches à la suite de la création de la British Steel Corporation. Il a été fait état des travaux entrepris par la Commission des Communautés européennes sur les répercussions que les changements d'ordre technique affectant les produits et les procédés des industries consommatrices d'acier pourraient avoir sur la demande qui sera faite à l'industrie sidérurgique. Une première étude du secteur des transports non maritimes est en cours et le Comité a fait savoir qu'il est intéressé à ce projet.

Il a été également fait mention de la décision prise par la Commission des Communautés européennes de faire, dans le cadre du projet dit «Horizons», une étude, à plus longue échéance que par le passé, des problèmes qui se posent à l'industrie sidérurgique et des perspectives qui s'offrent à elle.

Le Comité a reçu un rapport sur les contacts qui ont eu lieu entre le Royaume-Uni et la Commission des Communautés européennes en vue d'une éventuelle reprise des travaux qu'il avait entrepris sur les questions sociales et qui avaient été interrompus depuis 1966. Il a pris acte qu'une recommandation serait faite à une réunion ultérieure, compte tenu des contacts et des discussions libres qui suivront.

C – Comité du charbon

Le Comité du charbon a tenu une réunion en 1968 le 11 octobre à Londres avec, à l'ordre du jour, l'examen habituel de la situation charbonnière dans la Communauté et au Royaume-Uni (voir chapitre «Charbon») et les points ci-après :

- a) Progrès techniques dans l'industrie minière;
- b) Secteur de la production électrique;
- c) Régimes de sécurité sociale et modes de financement;
- d) Évolution de l'énergie dans la Communauté et au Royaume-Uni.

a) Progrès techniques dans les mines

Le Comité a examiné le rapport établi par le groupe de travail mixte décrivant l'état actuel de la recherche et de développement dans les domaines de l'automatisation et de la télécommande dans les industries charbonnières de la Communauté et du Royaume-Uni. Le rapport expose les tendances relevées récemment dans ce domaine, les aspects prioritaires des programmes courants et les progrès accomplis dans le traitement des problèmes présentant un intérêt commun pour la Communauté et le Royaume-Uni. Les principaux sujets de recherche sont : l'extraction du charbon, les opérations annexes à l'extraction, telles que le transport du charbon et l'aérage, les télécommunications et le traitement de l'information relative aux opérations courantes. Le rapport conclut que, tant dans la Communauté qu'au Royaume-Uni, on reconnaît qu'il importe de poursuivre l'application des techniques de télétransmission, de télécommande et d'automatisation. Les domaines d'application, les orientations de la recherche et du développement devront cependant être adaptés aux besoins locaux et aux conditions des différents bassins houillers.

Le Comité a pris note de ce rapport et s'est montré satisfait de la preuve qu'il donne de l'étroite coopération qui règne dans la poursuite des réalisations, ainsi que des progrès réalisés dans les domaines de l'automatisation et de la télécommande, ce à quoi le Conseil attache une importance toute particulière.

b) Secteur de la production d'électricité

Le Comité a reçu un rapport élaboré par le groupe de travail mixte qui a poursuivi ses recherches sur les perspectives de la consommation du charbon au Royaume-Uni et dans la Communauté et traite de la

situation jusqu'en 1972. Cette étude s'est fondée sur les informations les plus récentes dont on dispose concernant l'essor probable des besoins en électricité, les plans d'équipement des centrales électriques et les tendances et modalités de répartition de l'énergie utilisée pour la production d'électricité. Les premiers résultats ont montré que les prévisions portant sur la production d'électricité et la capacité installée en 1970, qui avaient fait l'objet d'une étude de ce secteur et qui avaient été présentées au Comité en 1966, doivent être révisées et abaissées respectivement de quelque 9 et 7 % au Royaume-Uni et 4 et 3,5 % dans la Communauté. Le potentiel à installer entre 1967-1968 et 1972-1973 au Royaume-Uni a été estimé à 35 000 MW, dont 24 000 seront produits par des installations à combustible unique, le charbon, et 2 000 MW par des centrales polyvalentes, capables d'utiliser plusieurs types de combustibles, charbon compris. Dans la Communauté, le total correspondant était de 33 000 MW, avec 5 000 MW produits par des installations utilisant uniquement le charbon et 9 000 MW à partir d'installations utilisant plusieurs combustibles, charbon compris. A l'heure actuelle, la capacité des centrales thermiques alimentées uniquement au charbon représente quelque 75 % de la capacité totale du Royaume-Uni, alors que, dans la Communauté, elle n'est que de 25 %. On compte qu'en 1972-1973 la production d'électricité d'origine nucléaire atteindra la proportion de 20 %. On ne dispose pas encore, pour la Communauté, du chiffre correspondant, mais la proportion sera probablement moindre; elle serait, en 1980, de 30 % environ.

Le groupe de travail n'est pas encore en mesure d'évaluer la consommation de charbon pour les années 1972-1973. Il devra poursuivre ses travaux tout en analysant, comme le lui a demandé le Comité, les conséquences qu'aura l'emploi du gaz naturel sur l'alimentation en énergie des centrales électriques.

Autres secteurs

Le Comité a décidé que, pour compléter l'étude faite sur le secteur de la production électrique, le groupe de travail mixte devra préparer pour une prochaine réunion un rapport sur les changements intervenus dans l'approvisionnement de l'industrie au Royaume-Uni et dans la Communauté, en étudiant la position et l'avenir du charbon dans ce secteur dans les deux zones, ainsi que les efforts accomplis pour y maintenir la consommation du charbon.

c) Régimes de sécurité sociale et modes de financement

Le Comité a été saisi d'un rapport élaboré par le groupe de travail mixte et portant sur une comparaison des régimes de sécurité sociale en Grande-Bretagne et dans les pays de la Communauté; une référence spéciale aux dispositions concernant les mineurs a été faite dans ce rapport. Il s'agit d'une version revue et élargie du rapport précédent

rédigé par le groupe de travail, qui lui-même avait été établi à partir d'une première étude comparative préparée par la Haute Autorité en 1962. Ce nouveau document, qui expose la situation au 1er janvier 1967, apporte quelques précisions sur les régimes en vigueur en Italie et au Luxembourg, et d'autres exemples concernant l'application de ces régimes, ainsi que des détails sur certaines dispositions complémentaires. Il tient compte également des modalités relatives au supplément de cotisation en fonction du salaire introduit en Grande-Bretagne en 1966.

Ce rapport est, en grande partie, une description des faits. Ses conclusions générales font ressortir les différences de principe et de conception qui existent entre le régime britannique et les régimes des pays de la Communauté. Un aspect important de ce rapport est que le régime britannique est fondé sur un système étatique général qui, dans sa conception initiale, prévoyait des prestations à taux uniforme indépendantes du manque à gagner, alors que dans les régimes continentaux, les cotisations sont proportionnelles aux salaires, les prestations dépendent des salaires ou des cotisations. En Grande-Bretagne cependant, depuis qu'il a été institué un système d'assurance complémentaire proportionnelle au salaire, l'État semble s'écarter du système des prestations à taux uniforme. Ces diverses considérations, associées au fait que le gouvernement actuel a l'intention d'instituer un système de retraite plus complet établi en fonction des salaires, donnent à penser que le régime de sécurité sociale britannique tendra vers un régime qui sera fonction des gains des travailleurs.

Le Comité a approuvé le rapport du groupe de travail mixte. En ce qui concerne l'évolution ultérieure, il a été décidé qu'aucune révision complète du rapport, destinée à tenir compte des transformations qui pourraient être réalisées dans l'aménagement de la sécurité sociale, ne serait opérée avant cinq ans, et que les changements, quant aux principes qui pourraient se produire entre temps, feraient l'objet de rapports complémentaires.

Le Comité a accepté que le groupe de travail mixte procède ensuite à une étude (a) des conséquences qu'une réduction importante de la main d'œuvre aurait sur la viabilité du régime de pension des mineurs, en particulier des problèmes que poserait une retraite anticipée, et (b) des avantages et inconvénients d'un système de pension à taux uniforme, ou liée aux salaires.

d) Perspectives énergétiques au Royaume-Uni et dans la Communauté

Le Comité a examiné un rapport préparé par le groupe de travail mixte sur la situation énergétique en 1967 et les perspectives pour 1968. Le rapport montre que les tendances dans les deux zones connaissent de grandes analogies, à savoir : en 1967 un ralentissement de l'expansion économique, qui se traduit par un taux d'accroissement

des besoins en énergie, et pour 1968 la perspective d'une reprise. Par ailleurs, les chiffres montrent un niveau plus bas de la progression pour le Royaume-Uni que pour la Communauté, avec, pour 1967, une augmentation du produit national brut de 1,4 % seulement et un taux de croissance pour 1968 évalué à quelque 3 % contre 3 % et 5,5 % respectivement dans la Communauté. Au Royaume-Uni, en 1967, les besoins énergétiques globaux, y compris la consommation intérieure, les carburants de soutes, les exportations et les sources non énergétiques sont restés pratiquement inchangés, alors que dans la Communauté ils augmentaient de 3,5 %. Une amélioration légèrement inférieure à 2 % devrait se produire en 1968 au Royaume-Uni, mais un accroissement d'un peu moins de 4,5 % était prévu pour la Communauté. Pour la consommation d'énergie, les chiffres étaient sensiblement les mêmes dans les deux zones. Il existe cependant une différence importante en ce qui concerne la mesure dans laquelle les besoins globaux sont couverts par les ressources indigènes: 54 % au Royaume-Uni contre 40 % dans la Communauté. Le charbon représente au Royaume-Uni 90 % des ressources intérieures contre moins de 60 % dans la Communauté. Comme autres différences, on peut citer : une plus grande consommation d'énergie par habitant au Royaume-Uni que dans la Communauté (5 tonnes d'énergie consommée contre 3,5 tonnes dans la Communauté), la grande consommation du secteur domestique au Royaume-Uni, où la consommation d'électricité est plus élevée que dans la Communauté.

Le Comité a pris note de ce rapport et a invité le groupe de travail à poursuivre ses travaux sur les tendances et les perspectives dans le secteur de l'énergie. Il a décidé que le groupe de travail devrait s'efforcer, dans ses études, d'analyser les changements de structure susceptibles d'intervenir pendant une période donnée et devrait faire porter le plus gros de ses efforts sur les différences enregistrées dans les structures et les tendances qui existent dans les deux zones, ainsi que sur les raisons qui peuvent les expliquer.

